

Règlement

Trail des Quérénaingois 2020 Le 03 Mai 2020 à 10H

Informations utiles

•**Tarif, Inscription, retrait des dossards, date et heures de course**

Trail 7km: 5 Euros

Trail 13km : 6 Euros

Marche nordique et marche : 2,50 Euros

(Marche nordique non chronométré)

Pour le trail 2 euros de plus la veille et le jour de la course

Renseignements :

Mail : trail.querenaingois@gmail.com

Tel : 06.71.25.87.55

<https://www.letraildesquerenaingois.fr/>

inscription :

Par courrier

Association la famille Quérénaingoise

10 rue de Maing

59269 Quérénaing

Ou sur le site :

<http://www.chronolap.net>

Inscription sur le site internet jusqu'au 01/05 23H30

Retrait des dossards et inscription sur place le samedi de 15H à 18H et le dimanche de 8H00 à 9H00.

L'inscription vaut acceptation du règlement

Catégories :

Trail - 7 km

- Pour les coureurs nés en 2004 et avant
- Certificat médical ou licence obligatoire

Trail - 13 km

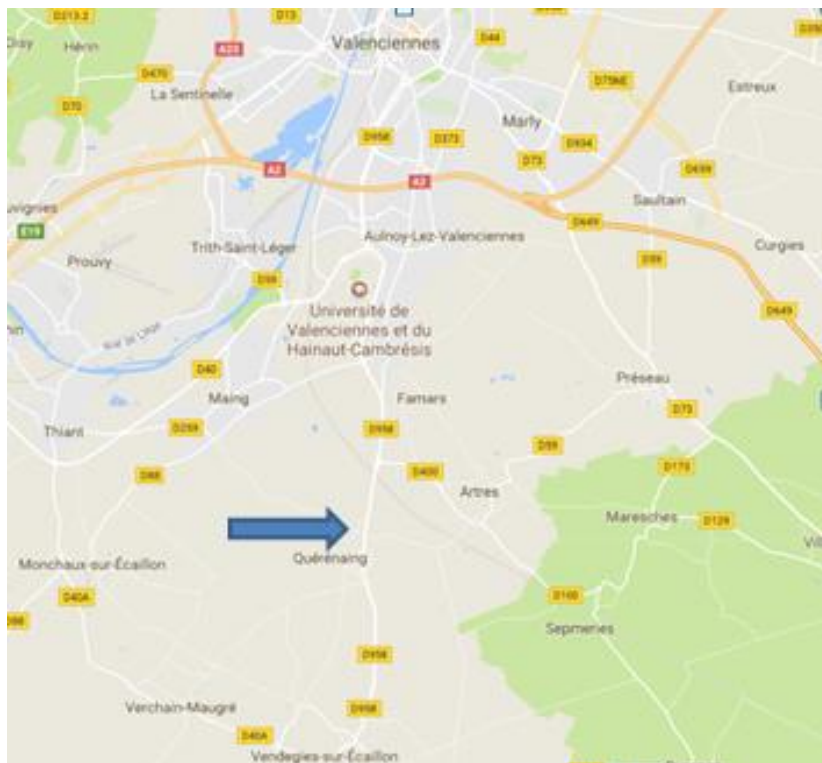
- Pour les coureurs nés en 2004 et avant
- Certificat médical ou licence obligatoire

Marche et Marche nordique 7KM

- Pour Tous
- Pas de Certificat médical ou de licence

Départ et arrivée :

Sur la place de Quérénaing face à l'église



Ravitaillement :

•Ravitaillement à mi-parcours sur le 13 km et pour tous à l'arrivée sur la place et à la salle des fêtes

Règlement :

Certificat médical

•Les participants devront fournir

une copie d'une licence délivrés par la Fédération française d'athlétisme ou présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, athlétisme en compétition, datant de moins d'un an. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

•Les distances proposées sont des estimations.

Seuls les vélos et véhicules de l'organisation, ainsi que les véhicules de Police, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des signaleurs seront placés sur la totalité du parcours.

La sécurité doit être l'affaire de tous les intervenants, notamment des concurrents. Le participant s'engage à respecter le code de la route et à utiliser au maximum les trottoirs en suivant les instructions des signaleurs.

Rétractation : En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait,

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (exemple : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif. Il n'y aura pas de gobelet aux points de ravitaillements

Annulation / Neutralisation

En cas d'annulation de l'évènement sur décision préfectorale ou municipale ou en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Droit d'image

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde

entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Vigipirate

Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate la préfecture pourra imposer des dispositifs qui s'imposeront aux participants. Ceux-ci seront précisés le cas échéant avant le jour de la course. Les organisateurs, dès à présent, remercient les participants de bien vouloir respecter strictement ces dispositions.

Assurance :

Responsabilité civile: Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF, sous le numéro 3915051P, Individuel accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Acceptation du règlement : L'inscription à l'une des épreuves du Trail des Quérénaingeois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus.

Parcours

